

L'HÔTÂ



Attention : vous avez devant vous une reproduction partielle de l'ouvrage *L'Hôtâ* N° 21 – 1997

Si vous désirez prendre connaissance de l'intégralité des ses articles, vous avez la possibilité de commander ce numéro auprès du secrétariat : commandes@aspruj.ch

Pour la table des matières complète de ce numéro, consultez notre site internet, rubrique archives

www.aspruj.ch

QUAND LES GARÇONS DE BÉVILARD ALLAIENT RIFLER LA BARRE À «L'UNION»...

En décembre 1839 la société des garçons de Bévillard décidait de se donner un règlement écrit. En elle-même, cette démarche n'avait rien de particulièrement original, d'autres sociétés de garçons jurassiennes (Malleray, Moutier, Basse-court, Delémont) nous ont laissé de tels documents. Par contre, fait plus intéressant, dès cette date ces mêmes garçons décidaient également de tenir une liste de leurs membres accompagnée d'un protocole des séances et délibérations de la société, le tout réuni dans un seul registre que nous avons pu retrouver grâce à M. R. Flotiront de Bévillard. Il s'agit là d'une source assez unique dans le Jura puisqu'elle contient plus d'une centaine de procès-verbaux de séances qui nous permettent de mieux connaître le profil social de ces garçons et la nature de leurs activités pendant près de quarante ans. Le protocole s'interrompt en effet en date du 28 mai 1879 sans qu'il y ait pour autant mention d'une quelconque dissolution de la société.

Si Ton connaît assez bien le rôle que jouaient ces sociétés à la fois comme lieux d'initiation pour le jeune adulte et comme institutions de contrôle de la vie villageoise, notamment des mariages et des têtes¹, rares sont par contre les témoignages directs de ces activités. Des sources comme le registre de Bévillard sont donc particulièrement précieuses et il nous semblait important d'en communiquer le contenu à un plus large public.

Qui sont les garçons de Bévillard?

Contrairement à celle de Malleray qui à la même époque n'acceptait que les bourgeois³, la société des garçons de Bévillard semblait faire preuve de plus d'ouverture en considérant comme membre toute personne s'étant acquittée de la taxe d'entrée. Celle-ci n'était pourtant pas égalitaire, les bourgeois devaient déboursier quinze batz, les non-bourgeois vingt-cinq, respectivement trois et cinq francs fédéraux à partir de 1859. De plus l'admission d'un bourgeois nécessitait l'accord de la simple majorité des membres alors que celle d'un non-bourgeois requérait une majorité des deux tiers. La présence d'un non-bourgeois, si elle n'était pas exclue, était donc soumise à un régime nettement plus restrictif. En fait l'examen de la liste des 72 membres inscrits à la société pendant quarante ans montre la récurrence de quatre noms de familles d'origine bourgeoise: ceux de Charpié, Flotiront, Charpiloz et Girod, qui apparaissent respectivement 16, 13, 12 et 10 fois. Malgré une ouverture de la société à l'ensemble de la communauté, les garçons de Bévillard restaient donc d'abord et avant tout de jeunes bourgeois du lieu. Parmi les autres noms apparaissent ceux de Bueche, Voïrol, Grosjean, Garraux, Romy, Mäder, Clerc ou encore Trébillod, soit pour la plupart des jeunes gens originaires des villages voisins.

La société, qui regroupait bon an mal an une quinzaine de personnes, ne fixait

pas explicitement l'âge d'entrée, mais pour la grande majorité des membres il se situait entre 17 et 18 ans. Aucune entrée avant 16 ans et de très rares exceptions au-dessus de 20 ans. La sortie, définie elle très clairement dans le règlement, intervient comme pour toutes les autres sociétés du même type, au moment du mariage. La société regroupe donc les jeunes hommes célibataires de Bévillard.

Il faut néanmoins nuancer quelque peu le terme de «jeune homme». A partir des dates d'entrée et de sortie contenues dans le registre, il est possible d'établir le nombre moyen d'années de sociétariat et l'âge moyen du mariage, soit 13 ans pour le premier (une moyenne qui atteint même 16 ans si l'on considère les membres entrés jusqu'en 1845) et 31 ans pour le second. Le mariage intervient donc pour la majorité aux alentours de la trentaine, mais il n'est pas rare de rencontrer des garçons ayant passé plus de 20 ans dans la société avant de se marier. On retrouve également quelques exemples de «vieux garçons» qui totalisent eux plus de 30 ans au sein de la société et dont la sortie n'intervient qu'avec le décès de l'intéressé. Il faut ainsi garder en mémoire la situation particulière de l'époque, caractérisée, comme le relève G. Lovis dans «Au Temps des Veillées», par le manque de moyens financiers et/ou par le «manque de filles», qui conduisait à des mariages assez tardifs. Un garçon pouvait donc très bien avoir déjà un âge relativement élevé, en tout cas selon nos critères actuels de la jeunesse. (...)